

question et que les documents seront produits très rapidement.

M. Blais: C'est généralement le cas, monsieur l'Orateur.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

● (1610)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LES SANCTIONS PÉNALES POUR LE MEURTRE ET CERTAINES AUTRES INFRACTIONS GRAVES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 18 mai, de la motion de M. Allmand: Que le bill C-84, tendant à modifier le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, rien de ce que je pense ne voue les pensées d'un orateur à l'oubli comme de se faire interrompre au beau milieu d'un discours par la pendule. Mais comme j'ai déjà en d'autres occasions eu la possibilité de m'exprimer sur cette question je ne m'inquiète pas trop de la fuite des secondes. Je n'ai toutefois pas l'intention d'utiliser tout le temps qui m'a été attribué en deuxième lecture.

Avant d'être interrompu à 10 heures hier soir, monsieur l'Orateur, je parlais d'une personnalité de Moncton qui s'est attiré notre respect à tous. Je lui ai rendu hommage hier soir. Je veux parler de l'archevêque de Moncton, Mgr. Donat Chiasson, qui a éclairé non seulement son Église, mais toute la population du Nouveau-Brunswick et beaucoup d'autres Canadiens sur cette difficile question. Il en a parlé avec éloquence, il a écrit au premier ministre, il a fait connaître son point de vue dans les journaux. Sans aller jusqu'à dire que plusieurs sont disposés à faire la guerre à un archevêque, je suppose que beaucoup de gens ne sont pas du tout d'accord avec le point de vue chrétien qu'il expose sur cette question. Ce que j'admire dans cet homme d'Église, c'est son courage, ses qualités de chef.

M. Allmand: Bravo!

M. Fairweather: Voilà pour l'archevêque de Moncton. D'autre part, comme d'autres qui ont parlé avant moi, j'ai été réconforté de savoir que plusieurs mouvements, émanant surtout des Églises canadiennes, appuient l'abolition de la peine de mort. Je songe par exemple à une très belle déclaration faite par les Mennonites; à la Conférence catholique, qui après une longue période de silence sur la question, en a parlé de façon éloquente lorsqu'elle a été soulevée en 1972; à l'Église unie du Canada; à l'Église presbytérienne et à bon nombre de représentants de ma propre Église anglicane qui sont entièrement en faveur de l'abolition et qui n'ont pas peur de le proclamer, au risque d'inquiéter ceux qui se disent être des adeptes de cette Église.

Il semble exister un merveilleux réseau formé non seulement de gens d'Église, mais aussi de laïcs qui espèrent que par suite de ce débat, le Canada pourra enfin se joindre aux pays du monde qui ont retiré la peine de mort de leurs recueils de loi. Ce réseau est très réconfortant parce qu'au

Peine capitale

cours des années, pendant que le débat se poursuit, ceux qui ont embrassé cette cause expriment leur opinion même si certains risquent beaucoup en le faisant et mettent en jeu leur avenir politique.

L'importance de la question à l'étude a été bien soulignée par le temps et l'énergie que chaque Canadien conscient de ses responsabilités y a consacré. Tous les journaux du Canada ont publié des articles à ce sujet. Il y a à peine quelques mois, le *Citizen* d'Ottawa a publié un article de tête au sujet de la campagne que le journal mène depuis un siècle pour faire abolir la peine capitale. Si le fait d'être partisan de l'abolition à l'heure actuelle comporte des risques, j'imagine qu'en 1875-1876, les critiques étaient bien plus acerbes. C'était peut-être un avantage pour ceux qui nous représentaient à cette époque de n'être pas obligés de se cacher derrière des sondages d'opinion pour prendre leurs décisions.

Le *Citizen* d'Ottawa a publié un article de tête sur sa campagne de 100 ans; les universités ont organisé des débats sur la question; certains mouvements ont présenté des pétitions; des particuliers ont écrit des lettres, et ils en ont écrit beaucoup. Comme je l'ai rappelé à la Chambre hier soir, ceux qui veulent maintenir la pendaison expriment ordinairement leur opinion à l'encre rouge. Il y a eu des sondages d'opinions. Bien entendu, il y en a eu. Un député qui ne demande pas l'opinion des électeurs, qui ne veut pas discuter, mais qui veut simplement adopter des mesures, ne remplit pas ses devoirs envers ses électeurs, selon moi.

Les politiciens ont fait des discours. C'est naturellement le rôle du Parlement et le but du processus législatif que de fournir le temps et les moyens d'étudier tout spécialement les questions qui, de par leur nature, sont controversées et terriblement complexes, de nous permettre à nous qui en avons été chargés par nos électeurs de les débattre raisonnablement sans préjugé ni passion.

Mais le débat sur cette question se poursuit depuis une dizaine d'années. Depuis 1966, il y a eu trois grands débats sur la peine capitale, 700 pages de débats et de discussions y ont été consacrés, 38 jours à la Chambre et au comité. Cela ne comprend pas, monsieur l'Orateur, les discours, 50 au bas mot, et les 20 heures que nous y avons consacrées au cours de cette trentième législature. Je voudrais espérer maintenant, et j'irai même jusqu'à dire, comme je l'ai fait hier soir, que je pense qu'il est temps de retirer cette question de notre programme à tous...

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: ... du programme du Parlement pour que le solliciteur général (M. Allmand) qui, à mon avis, a dû consacrer des heures inutiles à cet aspect tout à fait minime du système de justice criminelle, puisse vraiment s'attaquer aux vrais problèmes, assurer de bonnes méthodes de détection et la condamnation après la détection.

Je ne suis pas de ceux qui estiment ce débat déplacé, parce que j'espère ardemment qu'il sera le dernier sur cette question. Quand je suis allé à Londres en septembre dernier, j'ai parlé à plusieurs députés qui avaient diverses opinions sur la peine capitale, mais ces députés de Westminster m'ont tous dit que cette question est réglée en Grande-Bretagne: elle a été débattue à en donner la nausée, les décisions ont été prises, l'affaire est close. J'espère bien que c'est ce qui arrivera au Canada très bientôt.